

### 32%

C'est la proportion d'artisans et de commerçants travaillant, au sein de leur entreprise, avec leur conjoint.

Source : Enquête UPA//+C, 3<sup>e</sup> trimestre 2016.

## DÉCRYPTAGE

» Près d'un artisan et d'un commerçant sur trois travaille en couple, avec son conjoint. Cette proportion est particulièrement importante dans l'alimentation (67%) et l'hôtellerie-restauration (49%). Elle est faible en revanche dans le bâtiment et la fabrication (21%). En moyenne, ces conjoints (dont 80% sont des femmes) consacrent 25 heures par semaine à cette activité commune. Parmi eux, 21% exercent une autre activité professionnelle en complément.

## Amorcer sa transition numérique

Les outils numériques rendent de précieux services aux professionnels. Comment les mettre à profit ? Avec quels prestataires ? Des interlocuteurs dédiés conseillent et accompagnent les entrepreneurs sur ce terrain.



» Les outils numériques ont de multiples atouts à faire valoir. Pour un commerçant ou un artisan, avoir un site internet est un moyen efficace d'acquiescer de la visibilité. Donc de générer des contacts et d'élargir sa clientèle. Le web constitue aussi un excellent support pour communiquer et échanger avec le public. Notamment via les réseaux sociaux, comme Facebook. Créer sa page, puis la faire vivre pour interagir avec les consommateurs, cerner leurs attentes, créer du lien, récompenser les plus fidèles, est assez simple. Les outils numériques, ce sont aussi des applications qui concourent à simplifier la vie des professionnels, en rendant de nombreuses tâches plus accessibles, plus efficaces, moins chronophages : la prospection commerciale, le chiffrage des devis, l'envoi des factures, la veille concurrentielle, etc. Aujourd'hui, il devient urgent de s'approprier ces multiples atouts et facilités. Les consommateurs ont intégré les multiples avantages des technologies numériques dans leur quotidien et privilégient les commerçants et prestataires qui leur permettent d'en tirer profit.

### Plus de la moitié des TPE déjà présentes en ligne

Les très petites entreprises (TPE) sont d'ailleurs de plus en plus nombreuses à franchir le pas. Aujourd'hui, la majorité d'entre-elles (55%) sont présentes sur internet, que ce soit via un site web, un blog ou encore les réseaux sociaux, selon la FCGA\*. Néanmoins, certains professionnels hésitent encore à s'engager dans cette voie, par manque de temps notamment, d'information, de connaissance

des outils... Il existe pourtant de nombreux interlocuteurs, susceptibles de les conseiller et les accompagner sur ce terrain. C'est le cas de ceux qui se sont regroupés au sein du programme Transition numérique. Trois ans après sa création, celui-ci fédère un réseau de plusieurs centaines de conseillers, spécialisés dans le numérique, sur le territoire. Le rôle de ces référents, qui sont notamment issus des CCI, des Chambres de Métiers, des centres de gestion agréés et des Espaces publics numériques est d'alimenter les dirigeants de TPE en informations, documentations, formations, sur les multiples possibilités du digital et les bonnes pratiques à suivre. Ces conseillers sont également en lien avec des prestataires de solutions et des consultants, dont le métier est d'accompagner les entreprises dans l'évaluation de leurs besoins et la mise en œuvre de solutions adaptées. Votre banque peut aussi vous accompagner dans cette transition, en vous proposant notamment : site internet, solution de paiement en ligne...

### Faites votre autodiagnostic en ligne

Le site [www.transition-numerique.fr](http://www.transition-numerique.fr) compile les contacts et ressources utiles sur ce sujet. Pour s'engager dans la démarche, on peut aussi utiliser un outil en ligne, développé par le Medef, à l'intention des dirigeants de TPE et PME. Accessible sur le site [www.diag-numerique.fr](http://www.diag-numerique.fr), il permet d'effectuer un diagnostic de la maturité digitale de son entreprise, assorti de préconisations et d'exemples de bonnes pratiques. Un premier pas, susceptible d'en appeler d'autres, vers la transition numérique. ■

\* Fédération des centres de gestion agréés.

avec  
**Stéphane Leclerc**

DIRECTEUR DU MARCHÉ DES  
PROFESSIONNELS, CAISSE RÉGIONALE DU  
CRÉDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRÉNÉES



## Sécuriser son activité et ses revenus

Les accidents et la maladie ne sont pas une fatalité, mais lorsqu'on en est victime, cela peut avoir de lourdes conséquences matérielles et financières. Sauf à s'assurer au préalable contre ces risques.

» Lorsqu'on travaille à son compte, on a parfois tendance à minorer certains risques. «Alors que le premier réflexe des professionnels est de souscrire une assurance matériel lorsqu'ils investissent dans un nouvel équipement, ils pensent beaucoup moins à le faire pour eux-mêmes, à titre personnel, observe Stéphane Leclerc, directeur du marché des Professionnels à la Caisse régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées. Or, le risque n'est pas moindre, bien au contraire même, puisque ce sont des hommes clés pour leur entreprise».

Le principal danger, pour un professionnel, bien sûr, est d'être victime d'un problème de santé, d'un accident, voire d'une maladie invalidante. «Autant de situations, fort heureusement peu fréquentes, mais dont les conséquences matérielles

et financières peuvent s'avérer problématiques, précise Stéphane Leclerc, surtout lorsqu'elles conduisent à un arrêt d'activité». Dans ce cas, le risque est grand de se retrouver du jour au lendemain privé de revenus. Une situation d'autant plus fragilisante que les charges de l'entreprise (loyers, emprunts, factures à régler) continuent dans le même temps de courir. Ce qui peut mettre en péril la pérennité de l'affaire, les ressources de son dirigeant et, du même coup, la sécurité matérielle de son foyer.

### Des couvertures adaptées

Pour se prémunir contre ces risques, le meilleur moyen est de les anticiper en souscrivant des couvertures d'assurances adaptées. Il en existe plusieurs, répondant aux principaux besoins des professionnels. Pour commencer, il peut être bien de souscrire une assurance complémentaire santé. Celle-ci prend en charge les dépenses de santé non remboursées par l'assurance maladie, ce qui permet de préserver ses ressources, en cas d'hospitalisation notamment.

On peut aller plus loin en souscrivant un contrat de prévoyance permettant de compenser les conséquences financières d'un arrêt d'activité. «Cette assurance permet de sécuriser ses revenus et, comme le Crédit Agricole le propose depuis peu en option, de financer le salaire d'une personne assurant la bonne marche de son entreprise, le temps de pouvoir reprendre son activité», indique Thierry Sallese, responsable IARD (incendies, accidents, risques divers) à la Caisse régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Chose appréciable : les cotisations sur ces contrats ouvrent droit, sous conditions, à des déductions fiscales au titre de la Loi Madelin. Ce qui réduit d'autant leur coût. Enfin, la plupart des garanties proposées sont personnalisables, de manière à coller au plus près des besoins de chacun. Sur ce point, comme sur les autres, le mieux, pour s'informer sur ces dispositifs et découvrir leur fonctionnement, est de se rapprocher de son conseiller bancaire.

## FOCUS

### LA RETRAITE, UN SUJET QUI COMPTE AUSSI

S'il est sage de se protéger contre les conséquences financières des aléas de la vie (accidents, maladie), il est un autre sujet qui mérite de se montrer prévoyant : celui de la retraite. Malgré les réformes engagées, rien en effet ne garantit le niveau des futures pensions. D'où l'intérêt, là aussi, d'anticiper en se constituant au fil du temps une épargne disponible, dans laquelle on pourra puiser le moment venu pour compléter ses revenus. Sur ce terrain, le Crédit Agricole propose des solutions adaptées aux besoins des professionnels, rentrant dans le cadre fiscal avantageux de la Loi Madelin. Naturellement, «plus on se penche tôt sur ce sujet, plus l'effort d'épargne peut être lissé dans le temps», rappelle Thierry Sallese. D'où l'intérêt de prendre date sur cette question, sans attendre le dernier moment.

» Encore plus d'infos sur  
[www.credit-agricole.fr/professionnel](http://www.credit-agricole.fr/professionnel)

